

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/02/2021

Le vingt-cinq Février deux mille vingt et un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur BOISSEAU Jérémy, Maire, à la Maison des Associations, lieu exceptionnel, adapté aux mesures de protection sanitaire à respecter dans la lutte contre la pandémie du Covid-19.

**PRESENTS :** M. BOISSEAU Jérémy - Mme BOUTET Martine - M. ANNEREAU Michel - Mme BRAUD Béatrice - M. AZAMA Christophe - Mme MILLET Laura - M. BERGOUNIOUX Laurent - Mme SAINT-JALMES Pascale - M. LATAUD Philippe - Mme NAULET Marie-Bernadette - Mme MALGOUYAT Florence - M. SARAZIN Emmanuel - M. LESCALMEL Nicolas - Mme LERAY Jessica – M. PAIRAUD Mathieu - M. MARIONNEAU Clément - Mme ABSOLU Florence

**ABSENTS REPRESENTES :** Mme LUC Laetitia (*pouvoir à M. Michel ANNEREAU*)  
M. BREAU Brandon (*pouvoir à Mme Florence ABSOLU*)

**SECRETARE DE SEANCE :** M. Philippe LATAUD

### ORDRE DU JOUR :

- 1° COMPTES ADMINISTRATIFS
  - budget principal « Commune »
  - budget annexe « Terrain à Pieux »
- 2° AFFECTATION DES RESULTATS
  - budget principal « Commune »
  - budget annexe « Terrain à Pieux »
- 3° COMPTES DE GESTION
  - budget principal « Commune »
  - budget annexe « Terrain à Pieux »
- 4° ESPACE VERT AK 183
  - convention entretien
- 5° LOTISSEMENT LE BELVEDERE
  - convention transfert des espaces communs
- 6° ACQUISITION TERRAINS A 1587 et A 1591
- 7° CDC – PACTE DE GOUVERNANCE
- 8° INFORMATIONS DIVERSES
- 9° QUESTIONS DIVERSES

*date de la convocation : 20/01/2021*  
*date affichage : 21/01/2021*  
*date de publication : 21/01/2021*  
*site Internet*

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Conseillers présents : 17  
Conseillers représentés : 2  
Conseiller non représenté : 0  
Votants : 19

Le compte-rendu précédent est accepté à l'unanimité.

### 1° **BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Sous la présidence de Monsieur Philippe LATAUD, le Maire présente l'exécution du budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020.

Au moment du vote le Maire se retire de la salle.

Après délibération le Conseil Municipal, par **16 voix POUR** ; 2 ABSTENTIONS (Mme Florence ABSOLU et M. Brandon BREAU) :

- **donne acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2020	1 126 798,75 €	1 436 716,10 €	309 917,35 €
	résultat antérieur 2019		151 843,35 €	151 843,35 €
	résultat à affecter			<b>461 760,70 €</b>
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2020	523 969,37 €	699 345,01 €	175 375,64 €
	solde antérieur 2019		31 385,76 €	31 385,76 €
	solde d'exécution			<b>206 761,40 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2020	investissement	527 879,00 €	64 732,00 €	<b>- 463 147,00 €</b>
résultats cumulés 2020 avec les restes à réaliser				<b>205 375,10 €</b>

- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **reconnaît** la sincérité des restes à réaliser arrêtés comme suit :

202	Numérisation Etat-Civil	2 998,00 €
204131	Etude aménagement rue des Groies	15 000,00 €
204132	Ilot central + carrefour rue Pierre Loti	64 952,00 €
2111	Acq terrains contre-digues	4 191,00 €
2128	Skatepark	90 000,00 €
21312	Travaux école maternelle	20 000,00 €
2135	Câblage internet et tel Mairie	2 000,00 €
2138	Construction Atelier, hangar et autres	56 482,00 €
2151	Trx de voirie (potelets)	1 514,00 €
21534	Eclairage public	125,00 €
2188	Défibrateurs et autres matériels	11 813,00 €
2313	Pôle médical	73 721,00 €
2315	Travaux de voirie	185 083,00 €
		<b>527 879,00 €</b>

1321	Subv Etat	4 000,00 €
1323	Subv Dept	44 863,00 €
13251	Subv CDC	15 869,00 €
		<b>64 732,00 €</b>

## 2° AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – INSCRIPTION DES RESTES A REALISER – BUDGET PRINCIPAL

Le **Conseil Municipal**, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

**après avoir approuvé** le 25 Février 2021, le compte administratif 2020, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **461 760,70 €**.

**Constatant** que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

<u>un solde d'exécution global</u> de	}	
+ 206 761,40 €	}	représentant un solde cumulé de
	}	<b>- 256 385,60 €</b>
<u>un solde de restes à réaliser</u> de	}	
- 463 147,00 €	}	

**Vu** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2020,

**décide** par **17 voix POUR** ; 2 ABSTENTIONS (Mme Florence ABSOLU et M. Brandon BREAU) d'affecter au budget de l'exercice 2021, le résultat comme suit :

- affectation en réserve (**compte 1068**) : financement de la section d'investissement : **256 385,60 €**
- report en section de fonctionnement : ligne **002** en recettes : **205 375,10 €**

- **dit** qu'il sera procédé à l'inscription au budget 2021 des crédits suivants, relatifs à la section d'investissement :

202	Numérisation Etat-Civil	2 998,00 €
204131	Etude aménagement rue des Groies	15 000,00 €
204132	Ilot central + carrefour rue Pierre Loti	64 952,00 €
2111	Acq terrains contre-digues	4 191,00 €
2128	Skatepark	90 000,00 €
21312	Travaux école maternelle	20 000,00 €
2135	Câblage internet et tel Mairie	2 000,00 €
2138	Construction Atelier, hangar et autres	56 482,00 €
2151	Trx de voirie (potelets)	1 514,00 €
21534	Eclairage public	125,00 €
2188	Défibrateurs et autres matériels	11 813,00 €
2313	Pôle médical	73 721,00 €
2315	Travaux de voirie	185 083,00 €
		<b>527 879,00 €</b>

1321	Subv Etat	4 000,00 €
1323	Subv Dept	44 863,00 €
13251	Subv CDC	15 869,00 €
		<b>64 732,00 €</b>

## 3° BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : COMPTE DE GESTION 2020

Le **Conseil Municipal**,

**Vu** le compte de gestion du budget principal de la Commune pour l'exercice 2020 dressé par le Trésorier Municipal

**Vu** sa concordance avec le compte administratif 2020 tenu par le Maire après en avoir délibéré, **adopte** par **17 voix POUR** ; 2 ABSTENTIONS (Mme Florence ABSOLU et M. Brandon BREAU) le compte de gestion du budget principal de la Commune pour l'exercice 2020 établi par le Trésorier Municipal.

#### 4° **BUDGET ANNEXE TERRAIN A PIEUX : COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Sous la présidence de Monsieur Philippe LATAUD, le Maire présente l'exécution du budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2020.

Au moment du vote le Maire se retire de la salle.

Après délibération le Conseil Municipal, par **16 voix POUR** ; 2 ABSTENTIONS (Mme Florence ABSOLU et M. Brandon BREAU)

- **donne acte** de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT	résultat propre à 2020	15 805,36 €	59 980,50 €	44 175,14 €
	résultat antérieur 2019		32 826,14 €	32 826,14 €
	résultat à affecter			<b>77 001,28 €</b>
INVESTISSEMENT	résultat propre à 2020	616 550,03 €	660 010,75 €	43 460,72 €
	solde antérieur 2019	-42 585,10 €		-42 585,10 €
	solde d'exécution			<b>875,62 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2020	investissement	4 779,00 €		<b>-4 779,00 €</b>
résultats cumulés 2020 avec les restes à réaliser				<b>73 097,90 €</b>

- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

- **constate** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser arrêtés comme suit :

2135	Trottoir autour des bâtiments	3 706,00 €
2313	Contrôle trx	1 073,00 €
		<b>4 779,00 €</b>


*M. Emmanuel SARAZIN propose de demander au Département le remboursement de la plateforme qui supporte les conteneurs à déchets.*

*Le maire acquiesce.*

*Il propose également d'inscrire au prochain budget la réfection du terrain à pieux et le bornage des lots.*

*Le Maire lui répond qu'un point sera fait avec les professionnels pour connaître leurs besoins.*

#### 5° **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 – INSCRIPTION DES RESTES A REALISER – BUDGET ANNEXE TERRAIN A PIEUX**

**Le Conseil Municipal**, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M 14 (tome II, titre 3, chapitre 5),

**après avoir approuvé** le 25 Février 2021, le compte administratif 2020, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de **77 001,28 €**.

**Constatant** que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

<u>un solde d'exécution global de</u>	}	représentant un solde cumulé de
+ 875,62 €	}	
<u>un solde de restes à réaliser de</u>	}	
- 4 779,00 €	}	<b>- 3 903,38 €</b>

**Vu** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2020,

**décide par 17 voix POUR** ; 2 ABSTENTIONS (Mme Florence ABSOLU et M. Brandon BREAU) d'affecter au budget de l'exercice 2021, le résultat comme suit :

- affectation en réserve (**compte 1068**) : financement de la section d'investissement : **3 903,38 €**
- report en section de fonctionnement : ligne **002** en recettes : **73 097,90 €**

- **dit** qu'il sera procédé à l'inscription au budget 2021 des crédits suivants, relatifs à la section d'investissement :

2135	Trottoir autour des bâtiments	3 706,00 €			
2313	Contrôle trx	1 073,00 €			
		<b>4 779,00 €</b>			

## 6° BUDGET ANNEXE TERRAIN A PIEUX : COMPTE DE GESTION 2020

### Le Conseil Municipal,

**Vu** le compte de gestion du budget annexe Terrain à Pieux pour l'exercice 2020 dressé par le Trésorier Municipal

**Vu** sa concordance avec le compte administratif 2020 tenu par le Maire

après en avoir délibéré, **adopte par 17 voix POUR** ; 2 ABSTENTIONS (Mme Florence ABSOLU et M. Brandon BREAU) le compte de gestion du budget annexe Terrain à Pieux pour l'exercice 2020 établi par le Trésorier Municipal.

## 7° CONVENTION ENTRETIEN ESPACE VERT AK 183

Madame JUND domiciliée 8 route de Villedoux à Charron propose d'entretenir l'espace vert qui jouxte l'entrée de sa propriété.

Il s'agit du terrain communal AK 183 d'une superficie de 121 m<sup>2</sup>.

Elle propose d'y planter des noisetiers et des lilas et d'y semer diverses fleurs. Elle s'engage à l'entretenir régulièrement.

Le Maire informe les conseillers que le 14/11/2008, l'assemblée délibérante a acté le principe d'un entretien gratuit des espaces verts par les riverains, à leur demande, et a arrêté une convention de gestion.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**Vu** la délibération du 14/11/2008

**Vu** la convention de gestion arrêtée par le Conseil Municipal le 14/11/2008

**Considérant** la demande de Mme JUND

- **accepte** de confier à Mme JUND l'entretien de l'espace vert AK 183
- **dit** que cette mise à disposition est précaire et peut être à tout moment dénoncée
- **fixe** les modalités de gestion par convention jointe en annexe
- **autorise** le Maire à signer la convention

## 8° LOTISSEMENT LE BELVEDERE 1 et 2 – CONVENTIONS TRANSFERT DES ESPACES COMMUNS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire rappelle que le Code de l'urbanisme impose que le sort des voies et espaces communs soit réglé dès le dépôt de la demande de permis d'aménager (art. R 442-7 et R 442-8 du code de l'urbanisme) :

- soit le lotisseur a conclu avec la commune une convention prévoyant le transfert dans leur domaine de la totalité des voies et espaces communs une fois les travaux achevés ;
- soit le lotisseur s'engage à constituer une association syndicale libre (ASL) des acquéreurs de lots à laquelle seront dévolus la propriété, la gestion et l'entretien des terrains et équipements communs ;
- soit ils sont destinés à être attribués en propriété aux acquéreurs de lots.

Le lotisseur « Transact'Immo » maître d'ouvrage des lotissements Le Belvédère 1 et 2 propose la convention de transfert.

Chaque conseiller a reçu en même temps que l'ordre du jour les deux conventions proposées.

Le Conseil Municipal, après délibération, par **17 voix POUR** ; 2 ABSTENTIONS (Mme Florence ABSOLU et M. Brandon BREAU),

- **accepte** le principe de l'intégration automatique des parties communes des lotissements le Belvédère 1 et 2 dans le domaine public communal à réception des travaux sans réserve ou dès la levée des réserves
- **accepte** les termes des conventions
- **autorise** le Maire à les signer.

## **9° ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE TERRAINS ANNEXES A LA DIGUE NORD – A 1587 et A 1591**

Par délibération en date du 15/06/2017 le Conseil Municipal a accepté d'acquérir à l'euro symbolique les terrains A 1588 et A1592 constituant une partie de la digue Nord et appartenant aux consorts COUTON.

La famille COUTON propose de céder également à l'euro symbolique deux autres terrains dont elle est propriétaire et qui ont la particularité d'être situés dans le prolongement des parcelles citées ci-dessus.

Il s'agit des terrains :

- A 1587 (1,2290 ha)
- A 1591 (1,8450 ha)

Le conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

- **accepte** l'acquisition à l'euro symbolique des terrains cadastrés A 1587 et A 1591 d'une superficie totale de 3,0740 ha compte tenu de leur proximité avec la digue Nord
- **autorise** le Maire à signer l'acte à l'office notarial de Me AUDIBERT (Chatelaillon)
- **dit** que les frais d'acte sont à la charge de la collectivité

## **10° CDC AUNIS ATLANTIQUE – PACTE DE GOUVERNANCE**

Le Conseil Communautaire a décidé d'élaborer un pacte de gouvernance le 27/01/2021. Un projet de pacte a été transmis par mail à tous les conseillers municipaux le 28/01/2021.

Il s'agit en fait du règlement de fonctionnement des instances communautaires et de leurs relations avec les communes.

Les conseils municipaux ont deux mois pour se prononcer sur le règlement proposé.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, émet **un avis favorable** sur le projet de pacte de gouvernance proposé par la CDC AUNIS ATLANTIQUE.

## **11° INFORMATIONS DIVERSES**

### **VISITE DU SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE :**

Le Secrétaire général de la préfecture (M. Pierre MOLAGER) a été reçu par le Maire et les Adjointes le 19/02/2021

L'objectif de cette réunion était d'une part de lui présenter deux projets communaux situés dans les zones sinistrées afin d'obtenir des financements complémentaires et d'autre part lui présenter l'état de la digue Nord pour le sensibiliser sur la nécessité de sa réfection et de son rehaussement.

Concernant le 1<sup>er</sup> point, le sous-préfet a expliqué qu'actuellement des crédits importants sont attribués aux projets qui répondent aux objectifs ciblés par l'Etat comme la transition énergétique et le numérique. Il y a des opportunités à saisir. Mais il faut faire vite. Pour la rénovation énergétique le dernier délai est demain (26 Février). Les subventions attribuées peuvent atteindre jusqu'à 80 % des dépenses.

Toutefois, il reconnaît que le projet du skatepark ne correspond à aucun axe de relance. Ce qui n'est pas le cas pour le projet de maraîchage. Il faut déposer la demande de subvention sans attendre, même si le dossier est incomplet.

Concernant la digue Nord, le sous-préfet a pu visualiser son état de délabrement. Il est prêt à collaborer avec la Commune et la CDC.

Le sous-préfet est également revenu sur le sujet brûlant de la gestion des box de stockage. Il sait que les élus municipaux sont fermement opposés à la rétrocession de ce bien à la CDC Aunis Atlantique.

Il y aurait pourtant une solution, que la CDC délègue à la commune la gestion des box. Il met ses services à la disposition de cette dernière pour l'établissement de la convention.

### **REGLEMENT NATIONAL D'URBANISME :**

Le Maire rappelle qu'en attendant la validation du PLUi c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique. De ce fait, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, il n'est plus fait référence aux articles du POS lors de l'instruction des demandes d'urbanisme. Deux autres communes sont dans la même situation : Andilly et Nuaillé d'Aunis.

### **PRIORITE A DROITE :**

Une rencontre avec le Département a été organisée le 19/02/2021 pour étudier la faisabilité de restaurer les priorités à droite et limiter la vitesse de circulation à 30 km/h sur la partie rue du Château /rue Pierre Loti. Sur le principe le Département n'est pas opposé, mais il y a des précautions à

prendre pour garantir la sécurité de tous les usagers. Il reviendra vers la collectivité avec une proposition.

Une réunion sera alors organisée avec les conseillers intéressés par ce sujet.

### **DOSSIERS REHABILITATION ENERGETIQUE**

M. BERGOUNIOUX expose le fait qu'il faut saisir l'opportunité de déposer un ou plusieurs dossiers de demandes de subventions pour des travaux d'isolation ainsi que pour le remplacement des moyens de chauffage. Certes, la commune n'avait pas envisagé ce genre de travaux pour 2021 et 2022. Par conséquent, les dossiers ne sont pas prêts, mais c'est une aubaine qui ne se reproduira pas de sitôt.

### **PISTES CYCLABLES**

Le recensement de l'état des pistes cyclables est en cours et une réflexion est engagée sur de nouveaux tracés. Le plan de relance sera peut-être une aubaine pour obtenir des financements dans ce domaine.

La solution d'un passage sous la RD9 est à l'étude pour permettre la liaison de Charron à la Vélodyssée.

### **PERSONNES VULNERABLES**

Le suivi des personnes vulnérables se poursuit par l'équipe de volontaires sous l'égide de Mme Béatrice BRAUD

Définition de « personne vulnérable » : personne en situation de fragilité et isolée qui demande son inscription à un registre afin de bénéficier d'un suivi particulier en cas de canicule, grand froid, catastrophe naturelle, Covid....

### **TRAVAUX SIGNALISATION ROUTIERE**

Prochainement seront réalisés divers travaux de marquage au sol.

Un panneau STOP doit remplacer le cédez le passage à l'intersection de la rue du 19 mars 1962 et de la rue des Groies. Ce remplacement s'accompagnera d'un changement de sens de priorité entre ceux circulant rue des Groies en direction de la rue des Maurines et ceux venant de la rue Pasteur.

La chaussée du rond-point des 4 chemins sera également refaite par le Département.

### **DEPLACEMENT DE LA STELE COMMEMORATIVE DU 28 FEVRIER 2010**

Le site du Pavé où était implantée la stèle ne convenait pas. C'est pourquoi, il a été décidé de la déplacer à proximité du Monument aux morts. La commémoration se limitera au dépôt de fleurs.

### **JOURNEE NETTOYAGE DE LA COMMUNE**

Le 27/03/2021 est prévue en partenariat avec les chasseurs une « opération village propre ». Départ du Judo pour rejoindre le chemin du Both en faisant une boucle par la digue.

### **REUNION PROJET MARCHÉ**

Une réunion de travail sera organisée mi-mars par M. AZAMA.

### **CONSEIL DES ECOLES**

Ce qu'il faut retenir : les effectifs à la rentrée prochaine sont stables : 116 élèves en élémentaire et 64 élèves en maternelle.

Les résultats des évaluations des CP et CE1 confirment un niveau constant et ce malgré la fermeture des classes pendant la longue période de confinement et la reprise progressive des classes.

### **CLASSE NUMERIQUE**

Dans le cadre du plan de relance, le directeur de l'école élémentaire propose qu'une demande de subvention soit faite pour numériser toutes les classes (tableau interactif et tablettes pour les enfants). Le dossier doit être déposé au plus tard le 31 mars.

### **LETTRE DU MAIRE**

Mme ABSOLU préconise l'utilisation du papier recyclé.

## **12° QUESTIONS DIVERSES**

**Mme NAULET** déplore la pose d'un panneau de signalisation routière en plein milieu du trottoir rue Pierre Loti

**M. LATAUD** demande où en est le projet de signalisation des parcours piétonniers.

M. AZAMA lui répond qu'un rendez-vous avec le Parc a déjà été organisé et qu'une rencontre avec le Département le sera prochainement

**M. SARAZIN** signale la dangerosité de l'embranchement de la piste cyclable rue de Versailles/rue des Groies.

**M. SARAZIN** propose l'installation de bancs et de tables sur le secteur de La Halle

**M. LESCAMEL** aimerait avoir des informations sur la réserve communale.

Le maire lui répond qu'une réunion d'information concernant le Plan Communal de Sauvegarde sera prochainement organisée.

**FIN DE LA SEANCE : 21 h 20**